Journal n°1 – juin 2004

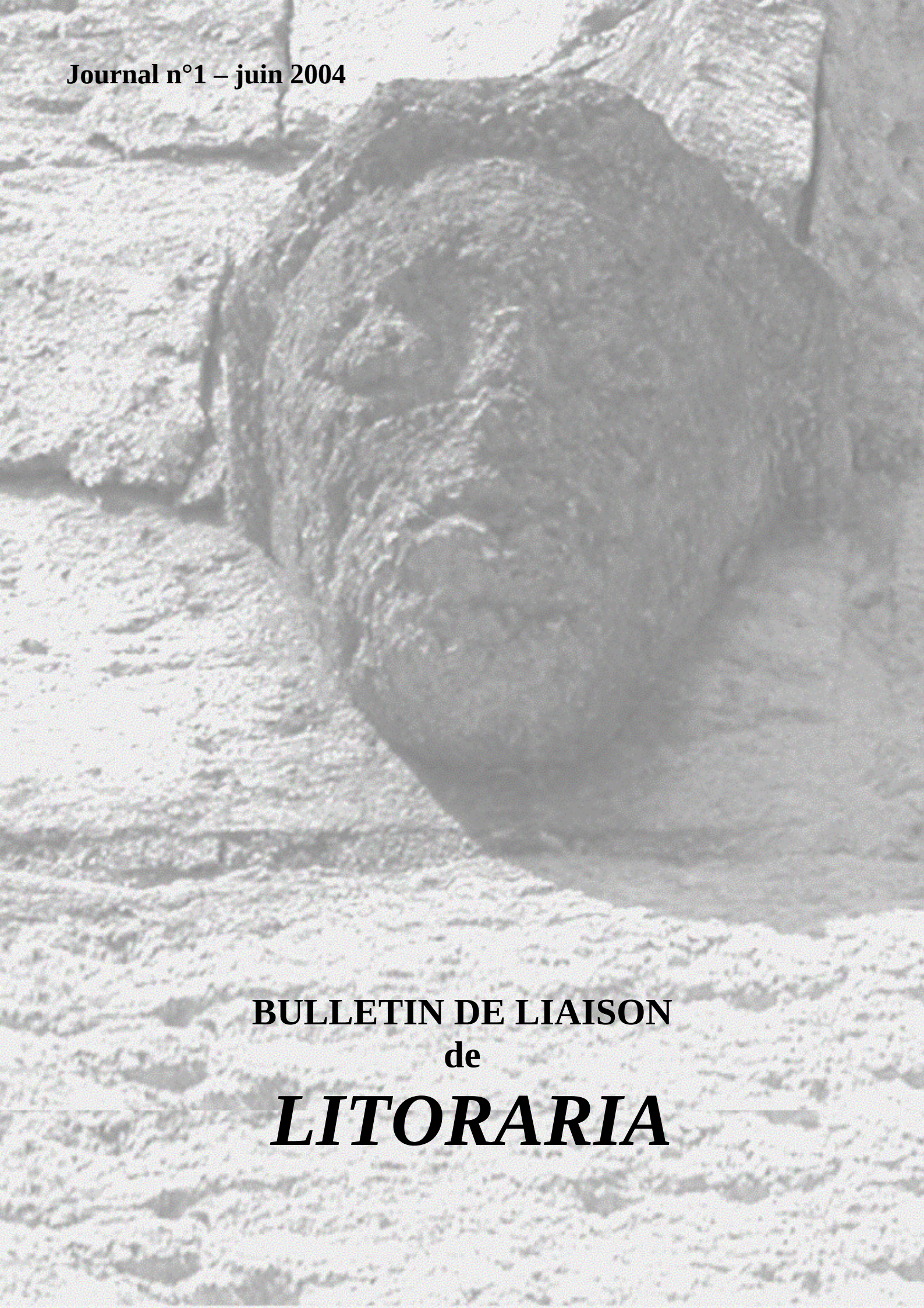

BULLETIN DE LIAISON
de
LITORARIA

Association *LITORARIA* – histoire et archéologie en petite Camargue – loi 1901

LITORARIA, officiellement fondée le 10 janvier 2001, est une association Loi 1901, sans but lucratif qui s'occupe bénévolement d'inventorier, d'étudier, protéger et faire connaître le patrimoine archéologique et historique de la basse vallée du Vidourle.

La parution d'une revue semestrielle sert à la fois de bulletin de liaison interne pour tenir nos adhérents au courant des dernières actions entreprises ou de celles qui sont en projet ; c'est également un moyen de faire partager notre passion et les découvertes à un plus large public ; enfin, cette brochure est un forum permanent, un espace susceptible d'être ouvert à ceux qui voudraient s'exprimer.
Les sujets contenus dans la brochure sont et se veulent éclectiques et variés. Ils traitent, d'une façon très accessible à tous, d'archéologie, d'architecture et de l'histoire de nos villages, de ses habitants ; ils témoignent des activités de notre association, mais aussi de celles d'autres associations qui ont des objectifs identiques aux nôtres.

L'association rappelle son rôle de gardien de la « mémoire des anciens ». Elle continue à récolter sous forme d'images (cartes postales, photos, diapos, affiches, documents), de bandes sonores ou visuelles, ces tranches d'histoires. Ces souvenirs viennent compléter une banque de données qui ne cesse de s'agrandir mois après mois. Il est évident que ces « collections » ne servent pas l'intérêt de particuliers, mais qu'elles sont destinées à être montrées et divulguées. Nous vous rappelons d'ailleurs l'exposition « *Aimargues autrefois*… » en mai 2003, au cours de laquelle l'association avait présenté dans la salle Georges Brassens, une centaine de photographies durant une semaine. Ce genre de manifestation ayant connu le succès, l'association a été motivée pour les renouveler.

Les propos tenus dans les articles, les faits relatés n'engagent que les auteurs, ils peuvent être corrigés, débattus, revisités et complétés. Faites nous part de vos critiques, corrections et de vos idées.

Par votre acquisition, vous soutenez les projets de l'association et vous faites déjà un pas dans ce monde associatif dont le seul moteur est de valoriser ce patrimoine qui est la propriété de chacun d'entre nous.

Association *LITORARIA*

Histoire et Archéologie en Petite Camargue

1, impasse du Gardian

30470 Aimargues

Tél. : 04 66 88 08 99
e-mail : Litoraria@wanadoo.fr
site : http://litoraria.free.fr

Le mot du Président

A tous nos lecteurs et lectrices,

Vous avez entre vos mains le premier numéro du journal de notre association. Depuis quelques temps déjà, l'idée nous était venue de partager les connaissances à travers un bulletin, notre journal de liaison.

Pour débuter, nous l'avons souhaité semestriel, une parution en juin, l'autre en décembre.

Que découvrirons-nous au fil de ces pages ? Evidemment en premier lieu : le travail que nous aurons accompli les derniers temps et bien sûr les projets à venir. Les sujets concerneront toutes les données que nous aurons pu recueillir sur nos villages de la *Litoraria*. Nous essayerons qu'ils soient les plus variés possible.

Ce journal est le vôtre, il aura un avenir si chacun apporte de l'eau au moulin. N'hésitez pas à nous transmettre vos écrits dès maintenant !

Longue vie donc à ce bulletin et en attendant la parution du numéro 2, je vous souhaite bonne lecture de celui-ci.

Claude Vidal, Président de l'Association ***LITORARIA***

La Litoraria

Le texte suivant est un extrait du rapport dressé par l'équipe de chercheurs cité en bas de page.

La *Litoraria*, « la région du littoral », qui désigne la partie du territoire de Nîmes comprise entre la Vaunage (*Vallis Anagia*) et la mer, apparaît dès 898 dans une chartre du Chapitre de l'église cathédrale de Nîmes. Selon A. Parodi (Parodi 1983), cet espace, qui n'apparaît jamais avec le titre de viguerie (*vicaria*), pourrait pourtant avoir constitué une subdivision de comté. La *Litoraria* semble donc bien constituer une réalité administrative durant le Haut Moyen-Age et sans doute auparavant. Au plan religieux, cette spécificité de l'organisation de l'espace se vérifie dans l'existence, à la fin du Moyen-Age, d'un « archiprêtré des Goths » dont le chef-lieu est localisé à Aimargues. En outre, la géographie historique de la petite Camargue garde l'empreinte de la présence wisigothique dans plusieurs toponymes significatifs : *fines Gothiae*, *fossa gothica* (la roubine Bosoenne, canal du Bourgidou, branché sur le Rhône de Peccaïs : L'Homer 1987, p.49 ; Cabot, p.21), Sylve Godesque, Saint-Laurent de *Gothia* / d'Aigouze, etc…

Les premières mentions de la contrée appelée « *Litoraria* » figurent dans la chartre n°VIII, de 898, à propos de l'église Notre-Dame de Garrugières (Aigues-Vives – *garrigouille*), localisée « *in Litoraria* » (Cartulaire de Nîmes, VIII, p.17) ; dans la charte XIX, de 918, à propos de la « *via publica qui de Sancto-Saturnino in Litoraria discurrit* » (Cart. de Nîmes, p.32), dans la charte XXIII, datée de 923, où il est question de la « *via qui de Valle-Anagia in Litorariam discurrit* » (Cart. de Nîmes, p.43) ; dans la charte n° XLVI, de 944, à propos de la « *villa Armacianicus, in Litoraria* » (Cart. de Nîmes, p81), etc.

La voie conduisant de la Vaunage à la *Litoraria* peut être identifiée avec le chemin « salinié» qui partait de l'abbaye de Psalmodi (commune actuelle de Saint-Laurent d'Aigouze) pour aller rejoindre la voie « regordane », le chemin des Arvernes reliant Nîmes à Gergovie, à Nozières-Brignon (Clément 1989, p.149 sq.). Cet itinéraire est appelé « chemin des poissonniers » par les cadastres napoléoniens de Saint-Laurent d'Aigouze et d'Aimargues. A partir du *Pont de l'Hopital*, où convergent les limites communales de Gallargues, d'Aimargues, de Codognan et du Cailar, et où il croise le « *camino major* », c'est à dire le grand chemin salinié reliant l'étang de Maguelone à Pont Saint-Esprit, on le retrouve sous le nom de « chemin Vaunajol ». Il redevient « chemin Poissonnier » dans le territoire de Calvisson, puis, ensuite dans le Malgoirès, il est désigné comme le « *cami de la Saou* », le chemin du sel.

Le cartulaire de Psalmodi (AD Gard H 106, acte 1054) nous apprend que le chemin du sel était doublé par la « *via Vacaressia* », le « chemin des Vaches », qui menait d'Uchaud à Aimargues et à Saint-Laurent d'Aigouze, commune où on l'appelle toujours la « voie vacaresse ». Aujourd'hui, il sert d'assise, jusqu'au pont du Rhôny, au CD 46, l'ancienne route d'Aigues-Mortes par la tour Carbonnière.

La *Litoraria* se caractérise par une forte implantation des domaines agricoles à la fin de l'Antiquité et surtout dans le haut Moyen-Age, où l'on note la densité considérable des établissements psalmodiens. L'impact des wisigoths a subsisté plusieurs siècles après l'arrivée des Francs au milieu du VIIIe s. Une bulle de Calixte (*Bull. Saint-Gilles, XXXVII, 1119*) précise que l'abbaye de Psalmodi est située dans la « province gothe » : « *per gothicam provinciam* ». plus étonnant encore, en 1405, l'archiprêtré d'Aimargues est appelé « *Archipresbiteratus Gojensis* », « l'archiprêtré des Goths » (*Archives du Vatican*,Colletorie 159 F°342-351 ; P. Clément).

Le territoire de cet « *Archipresbitarius* » pourrait coïncider avec celui de la *Litoraria.* Il inclut, au nord, les paroisses d'Aubais, Mus et Candiac et, surtout, il déborde sur la rive droite du Vidourle où il comprend les paroisses de saint-Pierre et de Sainte-Marie des Ports (Mas Desports, Marsillargues-Lunel), de Dassargues et de Saint-Jacques du Pont de Lunel (Lunel).

La *Litoraria* constitue donc une authentique entité historique, religieuse et économique, digne de former le cadre d'un programme de recherches, qui d'ailleurs a débuté en 1991 par une prospection systématique (au sol et aérienne) dans la plaine littorale au sud-ouest de Nîmes afin d'en dresser la carte archéologique.

La *Litoraria*, une plaine sous influence

Par Pierre Clément, François Favory, Marie-Jeanne Ouriachi et Claude Raynaud

Les armoiries de nos villages

Les armoiries d'Aimargues

Aimargues porte « d'azur, à une rivière d'argent*, ombrée du champ de l'écu ; une croix de sable* flottant sur la rivière, la partie haute de cette croix tournée à dextre*.*

On ne retrouve ces armoiries ni en sculpture, ni en peintures sur aucun monument antérieur à la période contemporaine. On a toutes raisons de croire qu'elles sont celles de l'église paroissiale Sainte-Croix, ou qu'elles en procèdent directement.

D'azur* : terme de blason, couleur bleue marquée par des hachures horizontales ;
D'argent* : terme de blason, couleur blanche, figurée par l'écu, tout uni sans hachures ;
Sable* : terme de blason, couleur noire, qu'on figure par des hachures qui se croisent à angles droits, les unes de haut en bas, les autres de droite à gauche.
Dextre* : terme de blason, le côté droit de l'écu, à la gauche de celui qui le regarde

Jean Vidal : *« Aimargues » p.59* – Edition Lacour/Rediviva et Abbé Goiffon : *Documents établis en 1881 par le diocèse de Nîmes.*

Actes des délibérations des séances du Conseil Municipal
(archives municipales de la ville de Aimargues)

Session de mai 1874

Adoption d'une devise pour le blason d'Aimargues.
Après vérification du compte du bureau de bienfaisance, Mr le Maire fait observer que la commission administrative est d'avis qu'une médaille soit frappée à l'Hôtel des monnaies à Paris, pour être offerte aux personnes charitables qui donneraient au dit bureau. Déjà les noms des bienfaiteurs sont inscrits sur une plaque de marbre, mais cette inscription n'est acquise qu'aux personnes donnant au moins une somme de cent francs. Une médaille en bronze serait offerte à ceux qui donneraient aux pauvres une somme de (blanc).

Au moment de faire frapper cette médaille, le conseil est consulté pour savoir s'il ne conviendrait pas de profiter de cette circonstance, pour adopter une devise, en rapport avec nos armoiries consistant en une croix flottant sur l'eau, le *fluctuat nec mergitur* est proposé : *elle flotte et jamais elle n'est submergée*. Le conseil à l'unanimité est d'avis que désormais cette devise accompagnera le blason de la ville.
Les croisades nous ont laissés de précieux souvenirs, le testament d'Alphonse de Poitiers, frère du Roi Louis IX, ainsi que celui de sa femme Jeanne, sont datés d'Aimargues.

Grâce à l'obligeance du savant Mr Mautaric (à contrôler), Directeur des archives nationales à Paris, nous avons eu la copie de ces deux testaments qui sont déposés dans nos archives communales.

Sur le blason d'un des membres du conseil municipal, nous retrouvons les leçons que Blanche de Castille donnait à son fils Louis IX de ne jamais aller *ne dextre ne senestre*. Tous ces détails nous prouvent que le souvenir du passage du grand Roi sont toujours vivaces au milieu de nous ; sachons les conserver avec respect.

Les armoiries du Cailar

Le Cailar porte « d'argent un saule de sinople*».*

D'argent* : terme de blason, couleur blanche, figurée par l'écu, tout uni sans hachures ;
Sinople* : terme de blason, couleur verte, que l'on marque par des traits qui vont de l'angle droit du chef de l'écu à l'angle gauche de la base, c'est à dire par des traits en bandes.

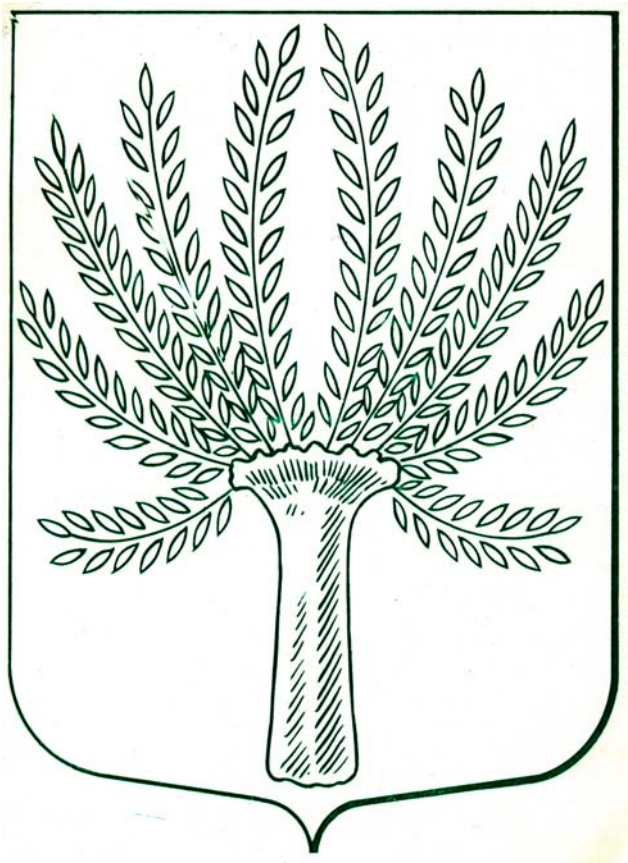

LITORARIA

Le logo de notre association :

Vous avez reconnu une représentation symbolique de notre région avec du sud au nord (de bas en haut) notre méditerranée, le cordon littoral et la pointe de l'Espiguette, la zone lagunaire, les marais et les prés et enfin, les terres cultivées.

Le rouge et le vert d'une part, le bleu et le jaune d'autre part sont des couples de couleurs souvent utilisées dans nos blasons et devises, tant pour les cités que pour les manades.

Les surnoms des Aimarguois

« Faus temouin » (« Faux témoins ») et **« désauréia »** (sans oreilles, sourds à la voix de la raison) ont dû naître de multiples procès opposant pendant des siècles Marsillargues, Gallargues et Aimargues à propos des chaussées du Vidourle, ou intentés entre la Communauté d'Aimargues et le seigneur du Cailar au sujet des près et pâturages situés sur le territoire du Cailar.

Le sobriquet le plus connu est celui de **« rauba-vèsto »** (voleur de veste), déformation de « rauba vesce » (voleurs de *vesce*, une légumineuse utilisée comme fourrage. En *lengo nostro* la *vesce* se dit *pesouto* ou *garouto*) mais plus probablement de **« rauba velt ou vet »**.
L'origine de ce surnom collectif pourrait remonter à la fin du XIIIe siècle.
En 1289, une sentence arbitrale mettait fin à un différend qui s'était élevé entre la Communauté d'Aimargues et celle du Cailar et sans réciprocité, les droits de dépaisance égaux à ceux que les habitants du Cailar avaient sur ces mêmes tènements.
L'affaire était tout à l'avantage de la Communauté d'Aimargues, dont la population a usé et même abusé de ces droits pendant plus de cinq siècles.
Tous les propriétaires de troupeaux d'Aimargues et leurs bergers ne se montraient pas toujours raisonnables ; trop souvent l'occasion, l'herbe tendre et quelque diable les poussant, quelques-uns laissaient leurs ouailles envahir les *terres en défens*, en vez ou en vêt**, comme on disait alors.
Les propriétaires de ces troupeaux ou leurs bergers étaient des **« rauba vest »**, des gens ne respectant pas les terres en « vez », des « voleurs d'herbages », des maraudeurs.

Titre XIV Des Herbages : Article 70. *– […]Les consuls tiendront la main à ce que aucun bétail estranger ne vienne despaître dans la juridiction d'Aymargues et samblablement qu'aucune chèvre ne dépaisse dans le dit terroir et fairont exactement observer les règlements et esdits de* ***velt*** *à ce qu'aucun bétail n'entre dans les vignes durant tout l'année ny dans les prés depuis le premier de mars jusques à ce qu'ils seront fauchés.*(Règlement perpétuel et statuts municipaux de la ville d'Aimargues – projet de dix-neuf titres et 93 articles présenté par les consuls d'Aimargues le 6 novembre 1625).

Vest ou Vêt* ou Vez : à rappocher de « veto » - je défends.*
En défens :* du latin « defensa », procède à la fois l'ancien occitan « devés » (ou « *devesa* ») et le français « defeis » qui désignent un «terrain seigneurial ou communal, où il est défendu de laisser paître les troupeaux ».
On retrouve ce mot dans les termes de lieux-dits de nombreuses localités : *Le Devès, le Devois, la Devèze…*
Une terre, une vigne, etc. était donc en état de *velt* ou *vet*, à l'époque prévue par les règlements, durant laquelle on ne pouvait y introduire le bétail gros ou menu.

LE CAILAR, le Vistre et le Rhony à travers l'histoire – Léon Pasquier – Ed. Lacour/Rediviva
HISTOIRE D'AIMARGUES, tome II De 1799 à 1851 – Jean-Louis Py – Ed. Lacour. Pages 51 et 75.

Nos voisins de Marsillargues, **li bajan** nous rappellent quelques fois ce dicton :

« D'Eimargue, nous vén pas ni bon vènt, ni bon gènt »
« D'Aimargues, il ne nous vient pas ni bon vent, ni bonnes gens ».

Enfin, il paraît que les filles d'Aimargues étaient de piètres danseuses :
Dans la Vistrenque, il y avait une chanson sur l'air de « *Aro qu'aven tout acaba* » qui disait :

« Sian de Vauver, de Vestri, de Milhau
E dansan miés que li fiho d'Eimargue
Sian de Vauver, de Vestri, de Milhau
E dansan miés que li fiho d'Uchau. »

Francis Blanc

Les surnoms des Cailarens

Comme vous avez pu le constater, les armoiries du Cailar représentent un saule ; d'ailleurs les gens du Cailar sont appelés des **« planta sauze »** (plante-saules). Cela est dû certainement au fait que dans les temps anciens, les personnes qui avaient des plantations de saules (des saulaies) en fermage, et qui en faisaient le commerce, étaient tenus de planter chaque année 100 à 150 petits saules (planchons de saule) afin de remplacer les arbres abattus (*in* Léon Pasquier).
Le saule avait un bon rendement financier, les gros arbres abattus, étaient vendus aux sabotiers de la région, ceux de Marsillargues étaient renommés pour leur savoir-faire.
Les arbres plus jeunes étaient taillés d'une certaine façon, appelée « *testié* », c'est à dire arasés au-dessus du tronc car cela permettait la pousse de branches longues et droites. Cette taille s'effectuait tous les 3 ou 4 ans à une date bien précise : en lune décroissante et de préférence en lune rousse de mars ; cela avait pour effet que le bois devienne dur et n'était pas attaqué par les vers.
Les branches coupées se vendaient pour divers emplois :

- la « *partegue* » appelée aussi *le rouquet* qui servait à faire avancer les barques à fond plat des pêcheurs ou des chasseurs, le « *négue-chin* ».
- certaines étaient destinées à tenir les filets de pêche des « *carrés* » ou « *carrelets* » bien tendus au fond de l'eau.
- Quelquefois, ces barres servaient de tuteur aux jeunes vignes et aussi à de multiples emplois.

Le saule coupé à la bonne Lune est très solide, flexible et extrêmement léger ; il a une durée de vie assez longue. Les barres de saule après la coupe étaient débarrassées de l'écorce, le séchage se faisait à l'ombre d'un bâtiment avec une mise en forme suivant l'emploi futur (fixées droites sur une échelle pour les *rouquets*, légèrement courbées pour les carrelets). Noter aussi que les feuilles et les petites branches étaient une bonne nourriture pour les lapins.

Les Cailarens sont aussi appelés **« manja-sangar »** (mange-gardons) ou encore **« manja-fango »** (mangeur de boue). Le *Vistre*, le *Rhony* et les marais, cela faisait un grand territoire de pêche. Beaucoup de Cailarens vivaient de la pêche. Les gros poissons (Brochets, Carpes, Anguilles, Muges) étaient vendus mais les petits (*sangars*) étaient consommés par la famille du pêcheur où vendus à bas prix aux familles modestes.

Je voudrais ajouter que si les fouilles archéologiques de la place Sain-Jean confirment les découvertes en cours d'étude, nous serons certainement appelés bientôt « *li coupa-testo* » ou « *lis escouteladou* » (les « coupeurs de tête » ou les « coupe-gorges »)

Texte et recherches de André Blanc

On peut entendre dire également : **« Au Quila, soun de l'avis »** (Au Cailar les gens disent toujours oui). Est-ce que cela veut dire que les gens du Cailar s'inclinent facilement devant les faits accomplis, s'accommodent des situations nouvelles ou anormales, en un mot manquent de caractère ne savent pas réagir ? On peut en douter ! Aimarguois et Cailarens comptent dans leurs rangs des « réboussiés ».

De Mangea-poulets* jusqu'au Tau*
Y a pas pu bèu terraîre.
Lou vin y remplis li barrau
Lou gran couvris lis aîra.
Li gens **soun toujours de l'avis**
Non, y a pas pu pouli pays
Qu'aquesté emprégna doù Sourel
Grand bayle en la prouvença

Din si prad é din si palus
Varaîon de manada
De biou, de rossa et per dessus
De feda ben lanada
Lis estrangies y soun ben vist
Ben volountiers yé fan soun nis
Dins aquelbèu oî, lou pu bèu
Lou bèu pays daî **Sauzé**.

De Mange-poulets jusqu'au Tau
Il n'y a pas plus beau terroir
Le vin y remplit les barils
Le grain couvre les aires
Les habitants sont toujours de l'avis
Non, il n'y a pas plus coquet village
Que celui-ci fécondé par le Soleil
Grand maître de la province

Dans les près et dans les marais
Vont et viennent des manades
De taureaux, de chevaux et puis encore
De brebis aux riches toisons.
Les étrangers y sont bien vus
Bien volontiers ils y font leur nid
Dans ce beau pays, oui, le plus beau
Le beau pays des **Saules.**

Mangea-poulets* : nom d'un lieu-dit, à l'extrême nord du terroir.
Tau* : *taureau* – nom donné à une « montille » dans la partie sud des Souteyranes.

LE CAILAR, le Vistre et le Rhony à travers l'histoire – Léon Pasquier – Ed. Lacour/Rediviva

Les fouilles archéologiques

Rapport succinct de l'opération de la fouille de sauvetage réalisée en mai 2003 au lieu-dit « la condamine » - Aimargues

AIMARGUES (Gard). *Nécropole de la Condamine* (Coord. Lambert : 750,925 x 3155,025) Les travaux de terrassements liés à l'aménagement d'une villa en périphérie du village d'Aimargues, au lieu-dit *La Condamine,* ont mis au jour plusieurs sarcophages et de nombreux ossements, nécessitant la réalisation d'une opération de sauvetage urgent en avril 2003. Dans les 100 m² du sondage, une quarantaine de sépultures ont été repérées en surface, dont sept, directement menacées par le projet d'aménagement, ont été fouillées. Il s'agit de tombes en bâtières de *tegulae*, de sarcophages de calcaire (dont un orné d'une croix pattée à la tête), de tombes rupestres, en pleine terre et en cercueils. Cette typologie variée, les nombreux recoupements, la densité des inhumations et le mobilier associé à certaines sépultures (boucle de ceinture, céramique, monnaie) témoignent d'une utilisation du cimetière du VIe à la fin du XVIe s, sans que la continuité puisse être fermement attestée.

En surface, le mobilier céramique médiéval est abondant, mais aucun habitat n'a été mis en évidence dans l'emprise restreinte de la fouille. Un texte de 1593 situe cependant dans les environs immédiats le monastère de Saint-Saturnin de Nodels, son cimetière et son église, dont la première mention remonte au IXe s. Les prospections menées aux cours des dix dernières années révèlent aussi la présence d'un habitat, dans la parcelle voisine notamment, et ceci dès le Ve s. La poursuite des recherches archéologiques qu'occasionnera l'extension de l'agglomération d'Aimargues dans les années à venir permettra sans doute de mieux comprendre la genèse de la *villa Armacianicus*, site majeur contrôlant les communications entre le littoral et l'arrière pays.

Le rapport, en cours de réalisation, est rédigé par Mathieu Ott, archéologue à l'atelier municipal d'archéologie de Lunel-Viel en collaboration avec l'UMR 154 du CNRS de Lattes et les membres de l'Association Litoraria.

Quelques références bibliographiques au sujet de Saint-Saturnin de Nodels

Nodels et son monastère dédié à **Saint-Saturnin** (qui apparaît tout-à coup au milieu du XIIe siècle), ont totalement disparu de nos cartes. J. Pagézy, bien que n'ayant pas entièrement dépouillé le cartulaire de Psalmodi, avait eu le sentiment de la proximité du monastère avec le village d'Aimargues, se basant sur un texte qui faisait du cimetière du monastère, le lieu de sépulture des villageois (1). Le texte du XVIe siècle, extrait du deuxième livre du cartulaire, vient confirmer cette hypothèse. Il place le couvent à 500 mètres environ au sud des fossés d'Aimargues, et à 2,5 ou 3 km de Teillan. Dans la mesure où le tracé des anciens murs est encore visible dans le plan de la ville, le monastère devait se situer approximativement à l'ouest de la D979, et au nord de la voie ferrée. Un chemin partant d'Aimargues et aboutissant au Cailar, longeant le quartier cadastral de la Grande Cabane, et traversant cette zone, porte encore le nom de *chemin de Nodels*. Le monastère était donc aux portes mêmes du village d'Aimargues, bien qu'indépendant de lui (2).

(1) Pagézy, Mémoires…I, p.194 n.1 ? d'après Archives Nationales, Trésor des Chartes, I, p.288 : sanctus Saturninus, cimetarium de Armazanicis.

(2) Le monastère n'est jamais situé dans le territoire d'Aimargues, mais toujours à Nodels (Sanctus Saturninus de Nozdellis…, presbiteratu de Nodel)

- L'origine du nom *Nodels* est assez difficile à entrevoir dans la mesure où nous ne connaissons de lui que des formes tardives. La forme rencontrée dans le faux diplôme de Charlemagne, *de Nozdellis*, est sans doute la version latinisée par l'auteur de l'acte, du nom en usage à son époque. Du moins, une occupation dans l'Antiquité est-elle révélée par les deux inscriptions suivantes trouvées en 1899, d'après F. Mazauric (Mém., Acad. de Nîmes, 7e sér., 32, 1909, p.227), à Aimargues, « non loin de la gare, côté Cailar, au quartier dit de la « Cabane ».

Espérandieu, ILGN, 553 :	Espérandieu, ILGN, 534 :
[…….]	[…….]
Q. f(ilio) Vol(tinia tribu)	Sabini f(ilio) et
Serano	Primulae Q. F(iliae)

On y trouve souvent des débris de constructions romaines ».(Cf. *Lire le rapport de prospection [1991 – 1992] p.51 :* ***La Litoraria, une plaine sous influence*** par Pierre Clément, François Favory, Marie-Jeanne Ouriachi et Claude Raynaud : « **L'habitat tardo-antique et médiéval de la Condamine » :** de nombreux vestiges, moellons de calcaire dur, fréquents fragments de tegula, de *dolium*, des tessons d'amphore africaine et de céramique grise kaolinitique ont été recueillis.)

La présence à l'est et au sud de ce terroir de noms de lieu en *Bord* et *Bordes*, signifie peut-être qu'il s'agissait d'une villa ou d'une partie de villa dont la périphérie était amasée (1).

(1). E. Magnou-Nortier, dans *Structures monastiques et sociétés*…p.253)

- **La Litoraria : Occupation du sol et églises rurales entre Rhône et Vidourle pendant l'Antiquité tardive**

Mémoire présenté pour la maîtrise par Patrick Florençon – Université Paul Valéry – Montpellier III

- ***XIe siècle**. Faux diplôme de Charlemagne en faveur de Psalmodi (daté de 791). Cartulaire de Psalmodi, f°1 (éd. Mülbacher, MGH, Diplomata Karolinorum, I, 1906, p.456, n° 303)*

Psalmodi (par Georges Rivals, 1937, chapitre premier) : L'empereur Charlemagne aurait davantage encore ; sur les conseils de Nimbridius, archevêque de Narbonne, il aurait confié aux moines un de ses neveux, Théodomir, et en présents, il aurait donné le monastère de Saint-Saturnin de Nozdelis et la Tour Matafère.

... Conferimus iam dicto Corbiliano abbati et monastero Psalmodi...monasterium de Nozdellis, quod nos construximus in honorem sancti Saturnini martiris, cum ipsa turre quam nobis fecimus in ipsa Matafera (2) ad deffensionem patriae et quoque ad ipsum monasterium sancti Saturnini pertinere videntur...

(2) Ce texte, même s'il s'agit d'un faux du XIe siècle, montre bien que le lieu dit *Matafera* et sa tour ne se situait nullement près d'Aigues-Mortes, comme on l'a cru depuis Mabillon (Cf. notamment la réfutation de J. Pagézy, Mémoires…, I, p.193 – 195). Il faudrait plutôt chercher l'emplacement de l'ancienne ferme de la Badafierre, commune du Cailar.

- ***1155.*** Transaction pour les dîmes et oblations de l'église de Teillan entre l'abbé de Psalmodi et les chanoines de Saint-Ruf (Cartulaire de Psalmodi, f° 159)

L'abbé et les moines de Psalmodi abandonnent : ...et illam medietem decimarum quam habebant in presbiteratu de Nodel, quem presbiterarum totum habebunt canonici sancti Ruphi…

- ***1262.*** Division des dîmeries de Saint-Saturnin (de Nodels) et de Saint-Sylvestre de Teillan (Cart. Psalm., f°166)

… (*le territoire de Teillan*) incipit a duobus pontibus sancti Saturnini et tendit per lonam sive per viatum, usque ad pontem de Tellano, et a dicto ponte sicut vadit via publica usque ad vadum aquilis, et ab ipso vado aqualis sicut discurrit Viturlus resta linea usque ad bosquetum, et de bosqueto quantum durat dicta decimaria de Tellano versus orientem et confrontat cum decimaria dicti sancti Saturnini...

... Le territoire de Teillan commence aux deux ponts de Saint-Saturnin et va vers la laune (étendue d'eau) et suit par le viat (valat du Viat), jusqu'au pont de Teillan et dudit pont va de la voie publique (chemin poisonnier) jusqu'au gué des eaux (vidourel ? Le Pontil ? Patick Florençon y reconnaît la *Viguière* ou la *Petite Viguière*, quartiers cadastraux de la commune de Saint-Laurent d'Aigouze) et de ce gué coule le Vidourle en droite ligne jusqu'au bosquet (Mas du Grand Bousquet ?), et du bosquet quand s'étend la dîmerie de Teillan du côté de l'est et confronte avec la dîmerie appelée Saint-saturnin...

- ***1593.*** « Arrêt de la cour des Aides de Montpellier, pour le chapitre d'Aigues-Mortes contre les consuls d'Aimargues, touchant la noblesse des terres du prieuré de Malaspels, Teillan et autres, au terroir d'Aimargues, appartenant au chapitre ». (Cart. Psalm., II, f° 13v – 20v)

f°16 … il ne se trouvera jamais que ledit monastère de Saint-Saturnin de Nodel, hors les murs d'Aimargues, soit joignant, ni se confront du côté du vent droit trois cent pas et plus.

Item, et car du côté de vent droit, se confronte ladite église et cimetière avec l'hopital dudit Margues, entre lequel hopital et fossés est l'espace desdits trois cent pas environ.

Item, et le terroir que les demandeurs appellent communément nouo ou nups in vento vocabulo, paradis ou paranis, est joignant les fossés d'Aimargues et ne touche d'aucun endroit l'église, monastère, ni cimetière dudit Saint-Saturnin, car si était autrement serait vu et connu par ceux qui le hantent et fréquentent journellement, dit que ledit monastère, église et cimetière de Saint-Saturnin se confronte du coté de levant et marin avec la condamine de Saint-Saturnin, terre dudit monastère, appartenant à icelui, joignant desdits deux cotés, ne faisant avec lesdits monastère église et cimetière qu'un même corps.

Item, et lequel corps étant dans le terroir anciennement appelé Nodel, se confronte de toute ancienneté et présentement desdits deux cotés à savoir de levant et de marin, avec le terroir même de Nodel, que l'on appelle communément à présent Naudel…

Item, et c'est une chose fort exorbitante de vouloir mettre ledit monastère et église de Saint-Saturnin dans un terroir que les demandeurs veulent être appelé l'Home Vieille, comme ils ont voulu dire… car… ledit terroir de l'Hommenie est au lieu où est assise l'église de Teillan, laquelle est distante dudit Saint-Saturnin plus d'un grand quart de lieue, en plus est entre terroir auquel est assise ladite église de Saint-Sylvestre de Teillan et celui où est assise ledit monastère et église de Saint-Saturnin, y a une rivière appelée le Viat, sur laquelle y a un beau pont appelé le pont d'Andriguet laquelle rivière fait très évidente division et séparation des terroirs, par choses telles accoutumées être séparées…

Item, ne se peut nier que par la inspection occulaire de l'édifice et clastres dudit Saint-Saturin, qu'il n'apparaisse très évident que c'était un monastère solitaire et propre habitation des moines et religieux.

Item, et car aussi il y a encore aumônier sacristain, claustrier, religieux et trois prêtres autres pour faire le service divin…

- **Documents établis en 1881 par le diocèse de Nîmes.**

Saint–Saturnin-de-Nodels *, - Sanctus-Saturninus-de-Nozdellis, en 788* (D. Mabillon, *de Re diplom.,* VI, n.203), Eglise aujourd'hui détruite, du territoire d'Aimargues ; c'était autrefois le centre paroissial du lieu, sur l'emplacement qu'occupe le cimetière ; ses ruines existaient encore, en 1654, lors de la visite pastorale de Cohon, qui les trouva fort belles. Cette église avait des dimensions considérables ; elle fut ruinée par les guerres de religion.

- **Extrait du livre de Ph. Chareyre, chapitre : L'Eglise catholique p.121.**

Les premiers actes protestants remontent à 1562, les catholiques n'apparaissent qu'en **1613**.
Aimargues est le siège d'un archiprêtré, l'un des cinq du diocèse de Nîmes..
L'église paroissiale portait le vocable de Saint-Saturnin de Nodels. Elle subit plusieurs destructions. Située à 1,5 km au sud de la ville, elle fut d'abord détruite par les Sarrasins, selon Jean Vidal. Il semble qu'elle fut transférée par la suite plus près de la ville.
Cette église qui était encore debout au XVIe siècle, fut détruite par les protestants. Le P. Cambin nous en rapporte les circonstances (chronique de césaire Cambin, à défaut d'avoir retrouvé le livre archivial des R.P. Récollets d'Aimargues) :

« *…l'église St-Saturnin fut abattue par les Huguenots l'an 1572 et comme elle servait de principale paroisse, les fonts baptismaux furent transportés en la chapelle Saincte-Croix, située au milieu de la ville par le commandement exprès de M. l'abbé de St-Ruf, Pierre de Canauve, l'an 1556, II d'avril…* »

En fait, par cette contradiction, Cambin nous révèle la véritable histoire de cette église ; sans doute de moins en moins desservie au profit de l'église Sainte-Croix mieux placée, elle fut abandonnée en 1556 ; les protestants ne donnèrent que le coup de grâce à l'ancienne église désaffectée. Autour de ses murs se trouvait le cimetière de la ville, il nous est mentionné dès 1312 (A.C.A GG 49), il est toujours utilisé au XVIIe siècle ; en 1656, Cohon constate qu'il y a : (visite pastorale de Mgr. Anthime Denis Cohon en 1659 – A.D. Gard – G.1299 – les procès verbaux des premières visites effectuées par Pierre de Valernod en 1618 ont été détruits et nous n'en avons pas retrouvé copie).

« *…un grand cimetierre ouvert et sans closture…* »
Par la suite les tombes gagnèrent sur le sol même de l'église. Il fut désaffecté au XVIIIe siècle au profit du cimetière qui se trouvait à l'intérieur de la ville à l'emplacement actuel du monument aux morts qui fut à son tour désaffecté en 1843.

Le service paroissial fut transféré dans la chapelle Sainte-Croix parfois mentionnée comme église au Moyen-Age ; plus petite, par là-même plus adaptée au nombre réduit des catholiques et mieux placée. Son nom provient de ce qu'elle contenait :
« *…du véritable bois de la sainte Croix…* » s'il faut croire Cambin. Détruite aussi en 1572, elle fut reconstruite au début du XVIIe siècle (la clef de voûte porte la date 1611). Cohon nous la décrit ainsi :

« *…depuis la ruine de l'ancienne esglise, le service se faict dans une autre asses belle bastie sur les fondz d'une chapelle nommée Saincte-Croix que les habitans ont relevé pour leur commodité parce qu'elle est au cœur de la ville…* »
désaffecté en 1870, lorsque fut construite l'église actuelle, la façade et l'abside furent détruites, afin de la transformer en Halles. Du bâtiment du XVIIe siècle, il ne reste plus que deux travées gothiques ; selon la description de Jean Vidal qui l'a connue, elle rappelait le style jésuite, mais très sobre d'ornementation ».

Projet collectif de recherche sur les comptoirs littoraux protohistoriques du Languedoc oriental

Place Saint-Jean – Le Cailar

Le site archéologique du Cailar a été mis en évidence à la suite d'une campagne de prospection systématique de la région dirigée par Claude Raynaud et d'un sondage effectué sur la commune en avril 2000 par Michel Py. Les résultats obtenus ont permis d'identifier Le Cailar comme un important comptoir lagunaire protohistorique, occupé principalement du Ve au Ier siècles avant notre ère et dont l'occupation s'est poursuivie jusqu'au Moyen-Age (fondation d'un *castellas*). Le matériel recueilli montre une très forte coloration méditerranéenne ; les céramiques d'importations, comme les amphores massaliètes, la céramique à pâte claire de Marseille et la céramique attique, sont présentes en grandes quantités et plusieurs fragments appartiennent à des pièces de qualité. Des éléments en pierre taillée (deux blocs entiers et un fragment mouluré) ont également été découverts dans les niveaux de la fin du Ve et du début du IVe siècle avant notre ère, constituant les plus anciens témoignages de la région et certaines techniques de taille et de métrologie.

Une exploration plus poussée du site a donc été décidée. Cette opération a débuté en 2002 par un sondage préparatoire sur la Place de la Saint-Jean ; les résultats s'étant révélés positifs (Roure 2002), une campagne de fouille programmée a été organisée en juin 2003. Le lieu choisi pour cette première exploration du site archéologique du Cailar se trouve à proximité d'un bras antique du Rhôny, au sud de l'habitat tel que le restitue une hypothèse d'implantation.

Rapport succinct de la fouille réalisée en juin 2003

La campagne de fouille menée en juin 2003 sur la place de la Saint-Jean s'est révélée particulièrement fructueuse, tant dans le secteur 2 que dans le secteur 3.

En ce qui concerne l'occupation ancienne du Cailar, les niveaux de la deuxième moitié du Ve siècle qui ont été dégagés nous offre un beau panel de céramique, permettant d'avoir une première confirmation du caractère très méditerranéen du faciès culturel du Cailar à cette époque, comme cela avait été vu dans le premier sondage d'avril 2000 (Py, Roure 2002). Par ailleurs, nous allons commencer à exploiter lors de la prochaine campagne des niveaux qui n'avaient pas pu être étudiés dans les sondages de 2000, datant de la première moitié du Ve siècle avant notre ère, qui nous rapprocherons peut-être également des couches archéologiques correspondant à la fondation de l'habitat du Cailar. Or les données de ces niveaux sont particulièrement importantes dans le contexte actuel de la recherche sur les circuits commerciaux en Méditerranée occidentale, notamment sur le problème de la présence des Grecs et Etrusques en Languedoc oriental. Les données concernant la fondation ou du moins l'occupation ancienne du Cailar seront également déterminantes pour l'étude et la compréhension des ensembles d'armes et de têtes coupées dégagées dans le secteur 3.

Ces ensembles comportant des armes gauloises, des crânes humains, de la faune et de la céramique mêlés à des cailloux sont interprétés comme des dépôts volontaires dont le caractère rituel semble incontestable même si toute hypothèse plus précise reste bien entendu prématurée. C'est la première fois qu'un tel ensemble d'armes jointes à des crânes est découvert dans le Midi de la France, ce qui appelle des comparaisons avec des sites géographiquement – si ce n(est culturellement ? – assez éloignés comme *Gournay-sur-Aronde* ou *Montmartin*. Un premier examen des vestiges osseux par Henri Duday a d'ailleurs mis en évidence des parallèles dans le traitement des crânes. Les découvertes de crânes humains ne sont cependant pas absentes dans le Midi puisque des séries parfois importantes ont été retrouvées à *Ensérune* ou *Pech Maho* ; généralement rapprochées de la pratique des têtes coupées attestée par des textes, l'iconographie et diverses découvertes archéologiques. C'est bien entendu un dossier qui devra être repris dans son ensemble lorsque la totalité des vestiges du Cailar aura été dégagée. En ce qui

concerne le mobilier métallique, les comparaisons régionales les plus proches sont assurément les armes de la nécropole d'*Ensérune*, mais d'autres ensembles seront également à prendre en compte. Parallèlement, ces armes sont également très proches typologiquement de celles découvertes dans le nord de la France, en contexte funéraire ou cultuel comme *Gournay-sur-Aronde* par exemple.

L'importance des dépôts du Cailar n'a été véritablement comprise qu'après leur dégagement total, avec la multiplication des éléments métalliques et des restes humains ; une partie de la zone 2 de la Place de la Saint-Jean n'a pas été explorée car son décapage n'était pas prévu en 2003 : la totalité des vestiges du IIIe siècle av. n. è. n'a pas donc été étudiée lors de cette campagne (un des ensembles étant en partie pris sous le berne sud de la zone, nous sommes assurés que le site se poursuit au sud, même si cette partie a pu être bouleversée par des fosses médiévales). Le décapage du reste de la zone, prévu en 2004, se fera sur une épaisseur plus réduite afin que lors de la prochaine campagne nous puissions fouiller plus finement les niveaux scellant immédiatement les dépôts d'armes et de crânes dans la partie du site encore non explorée : cela permettra de confirmer avec plus de certitude la date d'enfouissement de ces dépôts et de donner les limites de l'extension de ces aménagements. Cela permettra également d'obtenir davantage de données sur leur organisation, autant pour le mobilier métallique que pour les restes humains et la faune. Ces renseignements pourront être ensuite utilisés dans l'interprétation des vestiges dégagés en 2003 et du site dans son ensemble. Nous espérons ainsi mieux comprendre les pratiques liées à ces dépôts, avant de les replacer dans un contexte archéologique et historique plus large, au plan régional comme à l'échelon national.

Le Cailar, place saint-Jean, juin 2003 – Rapport de fouille. Réjane Roure , responsable du Projet Collectif de Recherche et de la fouille.

Les rapports de fouilles complets sont à la disposition des adhérents de l'association Litoraria. Les demander à Claude Vidal (04 66 88 08 99).

Rapport succinct du diagnostic archéologique au sud des aires de Saint-Gilles – Site du lieu-dit « Madame » à Aimargues – 2003

Introduction

Le projet de lotissement des parcelles sises au sud du carrefour de la RN113 et de la RN313 à Aimargues dans le Gard a donné lieu à la réalisation d'un diagnostic archéologique qui avait pour objectif de compléter les connaissances acquises par plusieurs campagnes de prospection pédestre et par une fouille menée en 1995, de l'occupation de ce secteur depuis la Préhistoire.

L'intervention de diagnostic a révélé la présence de rares structures du Néolithique, de fossés et de fosses du parcellaire antique, les marges méridionales des aires d'ensilage de la *villa* carolingienne de Saint-Gilles et les traces les plus profondes de l'activité agricole moderne et contemporaine : fossés et fosses de plantation.

Ces découvertes ont été faites dans le cadre de grandes tranchées réparties sur l'ensemble des 83 500 m^2 que couvre le terrain. Les tranchées ont été réalisées principalement dans le sens nord-sud de sorte à recouper en travers les limites parcellaires antiques dont les orientations avaient été reconnues en 1995.

Présentation générale

Les terrains objets de l'expertise archéologique sont situés à mi-chemin entre Nîmes et Montpellier, dans l'arrière plaine littorale languedocienne entre les collines de la garrigue nîmoise au nord et le plateau de la Costière du Gard au sud. Ils sont en bordure de la vallée du Vidourle sur la rive gauche d'un cours d'eau secondaire, la Sériguette (encore nommée Razil), et au droit de leurs alluvions limoneuses.

Le tenant méridional est au lieu-dit moderne de « Madame », dans un secteur où la carte archéologique ne recense aucun site. Le tenant septentrional couvre partiellement les aires d'ensilage de la *villa* carolingienne de Saint-Gilles le Vieux et avoisine deux sites antiques, l'un supposé d'habitat des Ier et IIe s. de n.è, l'autre de voirie. Ce tenant est en outre au sud du carrefour de trois axes routiers anciens : la voie nord-sud qui relie l'arrière-pays à la côte (actuelles RD378 et RN313) et les circulations est-ouest du *Cami Roumieu* (actuelle RN113) et du chemin d'Aigues-Vives. On suppose que ce carrefour a attiré l'habitat médiéval, à ce jour non localisé.

Les aires méridionales de Saint-Gilles

Le site médiéval de Saint-Gilles est bien connu depuis l'étude historique qu'en a faite C. Mercier en 1996. Il est localisé et documenté par les textes qui le mentionnent à plusieurs reprises entre 1007 et le XVIIe s.

Au XIe s.il porte le nom de *villa Missignaco* et comporte alors des manses, des cours, des jardins, des clos, des terres cultes et incultes, des arbres fruitiers ou non. L'église de la villa apparaît pour la première fois dans une bulle de 1119, sous le vocable de Saint-Gilles (*ecclesia Sancti Egydii de Missiniaco*) qui désignera à partir de 1202 à la fois l'église et son habitat. La disparition de l'anthroponyme « Missiniac » coïncide avec la désertion progressive du site qui est qualifié de *veteris* dès le début du XIIIe s.

Le compte rendu d'une visite pastorale en 1659 situe l'église Saint-Gilles Viel, alors en ruines, sur une petite éminence, au carrefour du grand chemin du pont de Lunel à Beaucaire (RN113) et du chemin de Gallargues à Aimargues (RN313). Elle est vraisemblablement au nord de la RN113, à l'emplacement où le plan du XVIIIe s. que conserve la commune de Gallargues mentionne la quartier de Saint-Gilles-Viel, c'est à dire approximativement sous le rond-point qui marque actuellement le croisement.

Les fouilles de 1995, bien que voisine de l'habitat, ne l'ont pas touché. Elles ont porté sur la frange méridionale du site qui est occupé par un vaste quartier de stockage de récoltes en silos. Les silos y sont groupés en aires et quelques espaces libres sont disponibles entre elles, peut-être pour le séchage ou la décharge des semences avant « engrangement ». Des foyers et un four y ont aussi été découverts qui participent du traitement des produits agricoles avant ou après le stockage, voire de l'habitat voisin. Les aires de battage n'ont pas été découvertes : elles sont peut-être déjà au nord de la RN113, sur la parcelle triangulaire qui les accueille à l'époque moderne : le plan du XVIIIe s. désigne cet espace comme aire de *Saint-Gilles-Viel*.

Le diagnostic de 2003 complète la connaissance de ce quartier d'ensilage : en plus de la limite occidentale, vérifiée en 1995, nous connaissons dorénavant la limite méridionale. Quatre-vingt-huit fosses-silos ont été découverts dans l'emprise des tranchées et une vingtaine a été fouillée.

Ces aménagements remontent aux VIe-VIIe s. et restent utilisés jusque dans le courant du XIIe s. Son importance témoigne d l'organisation de l'habitat qui l'a généré : il constitue aujourd'hui, comme nous l'avons dit, le seul témoignage archéologique de la *villa* carolingienne de Saint-Gilles-le-Vieux. L'espace est sans doute de nouveau dévolu aux cultures ou au pacage à partir du XIIIe s., mais nous n'en avons de témoignage qu'à partir des XVIIe-XVIIIe s., sous la forme de mobilier épandu au sol, de fossés de limite de champs et de fosses de plantation variées.

Odile Maufras et Brigitte Thuillier
(Institut National de Recherches Archéologiques Préventives)

Madame **Odile Maufras** était venue le vendredi 15 novembre 2002 à Aimargues nous présenter les résultats des fouilles qui avaient eu lieu en 1995 sur le site jouxtant l'usine *Royal Canin*, à 3 km au nord de la commune. Cette fouille de sauvetage s'intégrait dans un programme visant à étudier les sites qui étaient concernés et donc menacés par le projet de la future ligne TGV Méditerranée. Elle avait égayé sa conférence par une projection de diapositives illustrant l'étendue du site et le mobilier issu de cette fouille. Quelle soit une fois remerciée pour sa gentillesse et son dévouement envers notre association.

Quelques sources documentaires

Le site de Saint-Gilles-le-Vieux est à identifier avec la *villa Missignaco*, mentionnée en **1007** lors d'un legs fait à l'église cathédrale de Notre-Dame de Nîmes (Germer-Durand 1874, Cartulaire de Nîmes,163-165).

« ...Et est ipse alodes in comitatu Nemausense, in Litoraria, in terminios de villas que sunt prenominatas, hoc est Margines (Saint-Cirices des Marges – Aimargues), Veneranicus (Saint-Michel de Varanègues – Aimargues), Armacianicus (Aimargues), Missignaco (Saint-Gilles de Missiniac), Gallacianicus (Gallician), Malumexpellis (Saint-Roman de Malaspelles – Aimargues)... »

En **1208** (Bulle d'Innocent III confirmant les possessions de Saint-Gilles – Bullaire de saint-Gilles), l'*ecclesiam Sancti Egidii de Missiniaco* est citée comme dépendante de l'abbaye de Saint-Gilles (Goiffon 1882, 107).

Découvertes fortuites

Les Associations d'Histoire et d'Archéologie comme la nôtre sont des antennes collectrices ; elles forment une sorte de maillage territorial qui permet de maintenir un niveau de surveillance tel que les « faits de terrain », aussi divers soient-ils (sources écrites, photographiques, témoignages oraux, vestiges exhumés, éléments architecturaux encore en élévation…), ne soient pas dispersés puis perdus, mais au contraire, centralisés et répertoriés.

Nous travaillons de concert avec les services de l'état (Les Mairies, les historiens et archéologues des Universités, du CNRS, Direction Régionale des Affaires Culturelles avec son antenne le Service Régional d'Archéologie, le Conseil Général du Gard…) qui eux seuls sont capables d'estimer l'importance des informations que nous leur faisons parvenir et de déclencher dans le cas échéant, une opération de fouille, une restauration.

Ces personnes nous sont hautement reconnaissantes car elles sont bien conscientes qu'à elles seules, elles ne pourraient assurer cette collecte sur le terrain. Elles nous récompensent d'ailleurs chaque année par les conférences qu'elles animent dans nos villages, par leur disponibilité à nous servir de guide au cours de nos sorties, par les crédits de fonctionnement qu'elles nous attribuent.

Chacun de vous peut être un acteur et contribuer à la sauvegarde du patrimoine historique et archéologique en étant simplement attentif à ce qui l'entoure. Voici, dans cet article comment une promenade dans la campagne peut s'accompagner d'une petite découverte, pièce supplémentaire du gigantesque puzzle historique (et préhistorique) de la *Litoraria*.

Le chemin antique de la Sériguette, à Aimargues

Rapport de découverte fortuite (extrait) – 2001

(Le rapport complet est à disposition des adhérents de l'association au siège, chez Claude Vidal).

En juillet 2001, le creusement d'un chenal de recalibrage du ruisseau de la Sériguette, en lisière orientale de l'usine Royal Canin et au sud de la RN 113, a occasionné la mise au jour de mobilier antique, d'une fosse et d'un sol empierré enfoui. La découverte m'a été signalée par Olivier Callériza et Pascal Rey, avec qui nous avons consacré 3 demi-journées, les 4, 6 et 8 août, nettoyer les vestiges afin de l'identifier et de recueillir du mobilier pour assurer une datation.

Partant de l'arche orientale du pont de la RN 113. Le cours rectifié de la Sériguette rejoint en oblique le cours actuel, une cinquantaine de mètres au sud. C'est à la base des berges talutées et sur le fond de ce chenal de 11 m de large pour 1,7 à 1,8 m de profondeur, que sont apparus les vestiges enfouis. Rien en surface ne laissait présager la présence d'aménagements antiques, le paléosol étant masqué par un dépôt alluvial post-antique de 0,6 à 1 m d'épaisseur.

L'empierrement, recoupé en oblique est visible en coupe dans la berge du chenal, au nord puis au fond de celui-ci vers le sud. Il s'agit d'une succession de couches de nature distincte : un cailloutis de 0,15 à 0,20 m d'épaisseur, comportant grosso modo 70% de galets siliceux et calcaires, 20% d'éclats de calcaire dur, 10% de gros fragments de tuile, dolium et amphore. L'ensemble est compact, lié dans un sédiment argilo-limoneux brun foncé. La surface est plane et très usée par frottement, nettement inclinée du nord vers le sud. Elle a été décapée sur un tronçon de 8 m de long, puis retrouvée dans deux sondages, vers le sud.

Mobilier : 10 fr. tegula, 3 fr. dolium, 1 fr. amphore massaliète, 1 fr. amphore gauloise, 1 fr. amphore bétique, 2 fr. africaine de cuisine, 1 fr. sol de terrazo

Conclusion :
L' ensemble des indices, en particulier l'usure de la surface empierrée, de même que la topographie, révèlent un chemin creux qui devait longer le cours d'eau, voire peut-être le franchir à gué si l'on tient compte de l'inclinaison de l'empierrement. L'absence d'ornière sur la surface damée milite en faveur d'une circulation limitée aux animaux de bât et aux piétons. Si rien en surface ne laissait présager une telle découverte, on peut *a posteriori* replacer le tronçon antique dans un chemin encore actif qui, 300 m. au sud du point de découverte, suit le ruisseau sur plus de 1,2 km. Ce chemin de desserte agricole s'insère lui-même dans un itinéraire plus long, relativement rectiligne depuis le village de Gallargues jusqu'à la villa carolingienne de Marge, localisée autour du Mas de Grand, et plus au sud jusqu'au tènement de la Bombarde (cf. carte IGN). Reliant trois pôles de peuplement du haut Moyen-Age, Gallargues, Saint-Gilles le Vieux (site de Madame à côté de l'usine Royal Canin) et Marge, le chemin mis au jour porte donc la circulation locale, depuis au moins la fin de l'Antiquité, peut-être plus tôt si l'on s'en tient au mince échantillon de mobilier collecté, qui n'excède pas le IIe s. ap.J.-C.
Du fait de son encaissement, le sol de circulation se trouve donc enfoui de 1,4 à 1, 6 m sous la topographie actuelle. Voilà donc une nouvelle attestation de l'ampleur des modifications du paysage de la plaine de la *Litoraria* qui a reçu depuis l'Antiquité d'importants dépôts alluviaux, du fait principalement du Vidourle mais aussi des petits cours d'eau descendus de la garrigue de Gallargues et d'Aigues-Vives. La Sériguette correspond en réalité à un tronçon du cours du Razil (Rézil), qui perd son nom avant de se déverser dans la Cubelle.
En ce qui concerne l'histoire agraire, se précise l'image d'une dense mise en valeur des terroirs à la fin de l'Antiquité, terroirs parcourus par un réseau de chemins, comme l'avait déjà montré l'étude de *Dassargues* (« Les Portes de la Mer » - Lunel). L'information s'avère d'autant plus intéressante 100 m à l'ouest de l'habitat de *Missiniacum* (Saint-Gilles-le-Vieux), qui se confirme comme un pôle agricole stable depuis sa fondation à la période Républicaine.

claude RAYNAUD, Chargé de Recherche au CNRS, UMR 154
(Lattes/Montpellier) – Atelier d'archéologie de Lunel-Viel

Une action en centre aéré

Cadre : Les 5 sens : Le toucher.
Ce sens, évidemment important en archéologie de terrain, ne saurait permettre l'appréhension de cette activité, mais peut orienter un projet d'initiation.

Date : mercredi 31 mars 2004 de 15h00 à 17h00
Public : 17 enfants âgés de 3 à 10 ans (une majorité de 3-6 ans)
Projets initiaux non développés :

- reconstitution d'une fouille dans la cour de l'école
- découverte de fosses médiévales sur la paroisse de St Roman de Malaspelle
- utilisation des sondages inexploités de St Gilles le vieux
  (diagnostic terminé, décision prise de ne pas fouiller)

projet développé en 2 phases :

1) Raconter l'histoire d'un paysage en le créant dans un bac (40x60cm)

   Dans une gamate de maçon, un seau de terre argileuse est déposé, aplani, légèrement damé. Les enfants sont rassemblés autours. L'un d'eux s'exclame : Mais ce n'est que de la terre. Excellent point de départ. L'intervenant explique : Oui, c'est un sol nu, qui n'a pas encore été foulé par l'homme ; d'ailleurs, j'en voie un qui arrive….

Et de mimer le passage d'un homme qui traverse ce paysage en diagonale représenté par une main qui marche avec l'index et le majeur et qui laisse une trace. D'autres passages laissent rapidement l'empreinte d'un sentier. La pluie (Un pulvérisateur de jardin) transforme ce sentier en bourbier, et un premier aménagement consiste à déposer du gravier au fond des flaques. Le sentier devient un chemin régulièrement empierré. Un puis deux fossés en améliorent la praticabilité.
Cette voie est alors bordée par une maison (parpaings en béton cellulaire 1x1x3cm) avec son toit (carton ondulé) et son accès. Ce lieu habité , au fil des abandons et des objets jetés s'enrichi d'objets éparts.
Un incendie ruine la maison : Si possible brûler un peu de papier afin de mettre en évidence les traces du feu : couche de cendre qui va marquer définitivement le sol et traces d'incendie sur les parpaings. Les pierres les plus belles seront récupérées pour d'autres chantiers, mais il en restera toujours quelques unes abandonnées.
Une inondation va laisser une couche de limon (sable) va commencer à masquer des éléments du paysage, d'autres inondations suivront toujours en laissant une épaisseur de limon, parfois entrecoupées d'une réappropriation du lieu par l'activité humain. Jouer selon le temps imparti et l'âge du public avec ces différentes phases qui permettent une mise en évidence de la stratigraphie.
A la fin, le paysage constitué à le même aspect que celui qui va être proposé à la fouille aux enfants.

2) fouille individuelle (créée au préalable dans un fond en carton 25x40)

Les enfants s'installent devant leur fouille à explorer. Ils imaginent approximativement ce qu'ils vont trouver en fonction de ce qu'ils ont vu pendant la première phase ce qui est exact, mais vont devoir mettre en ouvre des techniques qui ne leur ont pas été montrées. Ils sont équipé d'un outil unique : des cuillères à café en plastique.
Ils seront assisté par les deux animateurs de ***LITORARIA*** ainsi que par l'équipe du centre aéré, soit 5 personnes en tout, ce qui est vraiment un minimum. Il leur sera surtout expliqué que la couche jaune doit être enlevée par couche successives sur toute la surface afin de deviner progressivement les reliefs à découvrir et à éviter de recouvrir un espace dégagé en nettoyant à coté.

Le but : lever la couche de limon (du sable tamisé, mouillé et damé) et mettre à jour le sol d'occupation sans déplacer les indices de l'activité humaine. Le sol initial est fait avec de la terre végétale et argileuse rendue très dure par un malaxage avec de l'eau avant la mise en place. Le contraste entre le sable jaune, tendre et crissant, et le sol argileux, marron, dur et glissant est amplifié par la souplesse de l'outil utilisé.

Les indices à mettre en évidence : des perles, des restes d'habitat, des chemin empierrés avec leurs fossés éventuels, des traces d'incendie…

Le comportement et les réactions des enfants : Etonnement et satisfaction sont les sentiments majeurs de cette expérience :
Aucun enfant ne s'est trouvé en situation d'échec, ni en manque d'intérêt pour l'activité proposée. Il s'agissait d'enfants de 3 à 10 ans, garçons et filles, de milieux sociaux divers ; et les différenciations importantes sont notées seulement au niveaux des personnalités, l'âge et les autres facteurs paraissant secondaires.
Les enfants les plus âgés ont terminés un travail plus fini, mais avec des pertes d'éléments sur les chemins (les plus fragiles) très variables. Ils ont également été les plus rapides et ont pu aider les plus minutieux (ou les moins productifs).

LES ACTIONS EN COURS

Opération de restauration de la grille de la tombe du Pasteur Meyrargues

Les tombes du Pasteur Meyrargues, de sa femme et de l'une de ses filles se trouvent dans le cimetière protestant en face du portail d'entrée. Parce que délaissée pendant de nombreuses années, deux lierres imposants l'avaient encerclée dans un écrin de verdure. Si le tableau en soi n'était pas désagréable à regarder, le poids de l'ensemble pesait dangereusement sur l'ouvrage, et les racines de ces végétaux avaient écarté les blocs de pierres supportant la grille. C'était donc la pérennité de l'ouvrage qui était menacée. La prise en compte de la qualité et de la beauté de cette grille en fer forgé a motivé les membres de l'association pour une intervention. Après avoir reçu les accords de Monsieur le Pasteur Jean Chardard et de son culte presbytéral ainsi que celui de la Mairie, il a été question de couper en premier lieu l'ensemble du feuillage, puis de creuser pour enlever le système racinaire. Ensuite grâce à un tire-fort, nous avons procédé à l'alignement des blocs de pierre, ce qui a permis de remettre deux pans de grille en cohésion.

L'opération suivante consistera à éliminer la rouille puis a protéger le fer par une peinture adaptée. Un nettoyage de la pierre lui rendra son aspect originel. Enfin, il faudra remettre à leur place d'origine, deux vases en fonte qui ornaient les angles de la tombe. De même, nous replacerons les trois stèles et épandrons du gravier.

Que les personnes qui trouvent que les travaux n'avancent pas assez vite nous pardonnent et soient rassurées. Les membres de l'association sont évidemment tous bénévoles et interviennent en fonction de leur disponibilité.

Le coût des matériaux et des outils est pris en partie en charge par ***LITORARIA*** et par le culte presbytéral.

Acte n°37 du décès de Louis Meyrargues, le 7 novembre 1881

(disponible dans le registre d'état civil à la Mairie – tables décennales)

L'an mille huit cent quatre-vingt-un, le 7 novembre, à neuf heures du matin, devant nous Lamazère Pierre, adjoint, remplissant les fonctions de maire et officier de l'état civil de la ville d'Aimargues, canton de Vauvert, département du Gard, sont comparus : Bouvet Joseph, propriétaire, âgé de cinquante-six ans, et Fayard Saturnin, marchand de bois, âgé de trente-neuf ans, demeurant à Aimargues, lesquels amis du défunt nous ont déclaré que ce matin à trois heures, est décédé dans sa maison d'habitation, sise en cette ville, Meyrargues Louis, pasteur, âgé de soixante et douze ans, né à Vauvert, demeurant à Aimargues, époux de Bonnet anna, sans profession, demeurant à Aimargues, fils de feu Meyrargues Antoine et défunte Pechaire Marie, en leur vivant propriétaires demeurant à Vauvert, et après nous être assuré du décès nous avons rédigé le présent acte, que les témoins ont signé avec nous, après que la lecture leur en a été faite.

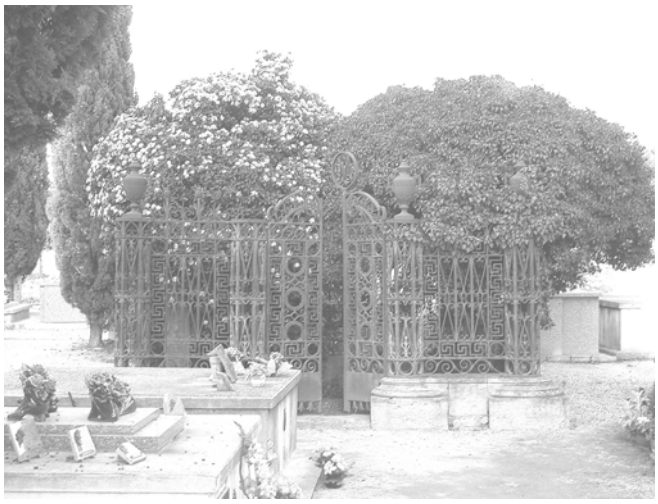

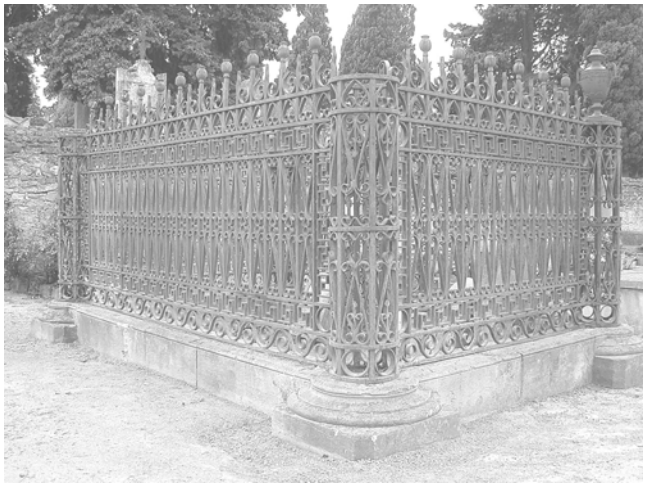

Colloque « Notre Vidourle »

Septembre 2003 - Aimargues

En septembre 2003, la Mairie d'Aimargues et l'association ***LITORARIA*** ont organisé le colloque « Notre Vidourle ». Pendant deux journées, dans la salle Lucien Dumas, des intervenants se sont succédés : Historiens, archéologues, Ingénieurs et techniciens de rivière, Pêcheurs-Chasseurs, responsables de clubs sportifs …
Parmi les conférenciers, notre ami et adhérent Max Daumas. Nous présentons ici sa communication :

Mes chers amis,

Je vous amène à une période beaucoup plus récente que celle présentée par mon prédécesseur, puisque, n'étant pas historien professionnel, je ne remonterai pas au-delà du XVIIème siècle. D'autre part, mon exposé ne portera que sur la région du bas Vidourle, ceci pour deux raisons. La première est que je connais mieux cette partie que celle de l'amont, la seconde est que seule la Petite Camargue occidentale convient à mon propos.

Car la thèse que je voudrais défendre en effet devant vous est la suivante : le bas Vidourle, bien que constituant une barrière difficile à franchir, n'a pas séparé les communautés riveraines, mais il a été au contraire un trait d' union entre elles.

Il est incontestable en effet que dans le passé le fleuve a constitué un obstacle sérieux. A l'état naturel, il n' y avait que de rares gués que l' on ne pouvait aisément franchir que pendant quelques semaines par an ; sans parler des crues et des barrages pour les moulins qui maintenaient par endroits de grands fonds, il y avait des tourbillons et des courants dont le franchissement présentait un danger. Surtout, la violence des fameuses vidourlades recula pendant des siècles la construction de ponts à l' aval de celui de Lunel, qui, outre son éloignement présentait l' inconvénient d' être doté d' un péage.

Il n' y a eu longtemps que de médiocres bacs pour franchir le Vidourle à l' aval de la grande route royale de Lunel à Nîmes. L' un se trouvait à Marsillargues, où la municipalité accordait à un particulier l'autorisation de faire traverser le fleuve moyennant une faible redevance. Cela n'était guère satisfaisant, car la barque, immobilisée pendant les hautes eaux, était modeste, mal entretenue, et ne pouvait être utilisée que par les piétons. Un second bac, fonctionnant au moyen d'un câble tendu entre les deux rives, permettait aux habitants de Saint-Laurent d'Aigouze de traverser le Vidourle. Mais il ne s'agissait là que d'un moyen de passage d'une grande précarité. Aussi très souvent, préférait-on, pour circuler entre Lunel et Aigues-Mortes, utiliser la voie d'eau, par les canaux de la Radelle et de Lunel..

Il a fallu attendre le XIXème Siècle pour voir apparaître deux ponts à l'aval de la grande route royale de Lunel à Nîmes. Le premier, qui, à la sortie de Marsillargues, permettait de gagner Aimargues, fut construit en 1823, en pierre, avec plusieurs arches, mais réalisé un peu à l'économie puisque submersible. Inutilisable pendant les hautes eaux, il était d'accès difficile, car il fallait descendre du haut des chaussées par une forte rampe et si une mince pellicule d'eau le recouvrait, il n'était plus possible de se guider. Malgré des améliorations apportées par la suite, notamment avec l'installation de gros blocs de pierre séparés par les fameuses passes qui permettaient de retrouver son chemin ou d' enjamber sans se mouiller les pieds, le danger restait grand, on déplorait des noyades et le détour par le pont de Lunel s'imposait souvent. Un second pont fut édifié, non sans grandes difficultés, sur l' emplacement d'un gué proche de Saint-Laurent d'Aigouze au milieu du XIXe siècle: en partie effondré, il ne fut reconstruit et consolidé qu' en 1873.

Ce ne fut qu'au XXe siècle que la traversée du fleuve cessa de poser des problèmes. Un nouveau pont à Marsillargues vint en 1927 remplacer 1'ancien. Cette construction, une des premières de cette importance construite en béton armé dans la région, était cette fois au niveau des chaussées ce qui permettait désormais la circulation en tout temps. A l' architecte qui se gaussait de la mégalomanie de la municipalité marsillarguoise, on fit constater à la première grosse crue, que le niveau des eaux atteignait presque le tablier. Enfin, dans la partie la plus méridionale de la Petite Camargue, l'aménagement du littoral du Bas Languedoc, permit tardivement de résoudre de façon satisfaisante le problème du franchissement du Vidourle avec la construction, entre 1961 et 1967 de trois ponts, dont le dernier enjambe le grau des Abîmes.

Mais paradoxalement, malgré la réelle difficulté de circulation qu' il a présenté jusqu' à une date récente, le Vidourle n' a pas constitué dans le passé une limite administrative. Jusqu' aux réformes religieuses de 1' Assemblée Constituante, Marsillargues en effet fut rattachée au diocèse de Nîmes et la juridiction du tribunal de baillage qui existait dans cette ville à la fin de l' Ancien Régime s' étendait à Aimargues, Gallargues, Saint-Laurent d' Aigouze et même dans la Vaunage jusqu' à Calvisson et Uchaud. Le fleuve ne constituait même pas une limite communale entre les villages et les bourgs riverains, limite qui zigzaguait de part et d' autre du lit. Ainsi le territoire d' Aimargues débordait sur la rive droite du Vidourle, tandis que celui de Marsillargues s' étendait sur la rive gauche, parfois modestement, par exemple vers le mas de Barbut mais beaucoup plus largement au sud dans les vastes étendues de Terre de Ports. Cette situation n' a changé qu' avec la Révolution, lorsque il a été décidé que le Vidourle constituerait la limite entre les départements du Gard et de 1' Hérault. Mais il a fallu attendre 1812 pour que soient supprimées les anomalies existant entre les territoires de Marsillargues et d' Aimargues, et même 1826, sous Charles X, pour qu' une ordonnance rattachât le domaine de Terre de Ports à la commune de Saint-Laurent d' Aigouze.

Mais ni le découpage administratif, ni les difficultés que présentait le franchissement du Vidourle n' empêchèrent l' établissement de liens puissants unissant les communautés riveraines. Marsillargues fut, dans le passé, plus tournée vers le reste de la Petite Camargue que vers les communautés situées plus à l' ouest , pourtant d' accès plus facile.

Les liens étaient tout d' abord économiques

De tout temps les agriculteurs ont cherché à acquérir des biens dans les territoires des communes situées au-delà de la rive opposée malgré l' obstacle que pouvait constituer le Vidourle pour les déplacements nécessités par les travaux agricoles Le cas est particulièrement frappant pour les marsillarguois qui ne firent qu' exceptionnellement des acquisitions dans les territoires de Lunel, Saint-Nazaire de Pézan, Saint-Just, Mauguio, Lansargues, etc.. mais possédaient une grande partie du territoire d' Aimargues. On trouvait parmi eux aussi bien de petites gens qui avaient acheté quelques lopins de terre que de riches propriétaires acquéreurs de mas. Au XVIIIème Siècle, parmi les propriétaires d' Aimargues soumis à l' impôt foncier, on en comptait 294 de la commune, mais, parmi les *forains* 288 de Marsillargues malgré le Vidourle, et seulement 51 de Saint-Laurent, 12 de Gallargues, etc... Ces dernières localités situées pourtant sur la même rive. La situation était réciproque, mais ce n'est que plus rarement toutefois que se trouvaient dans le territoire marsillarguois des propriétaires habitant Aimargues ou Saint-Laurent d' Aigouze.

On peut faire une constatation analogue avec le fermage en usage dans les grands domaines. Ce mode de faire-valoir était largement répandu, car d' une part les propriétaires des mas se souciaient peu, pour la plupart, de gérer eux-mêmes leurs biens et d' autre part les ménagers, paysans aisés, malgré les risques encourus, recherchaient ces contrats qui, en cas de réussite pouvaient les enrichir et leur permettre de s' élever dans la hiérarchie sociale. On trouve dans un précieux document des archives de Marsillargues une liste quasi exhaustive de ces contrats, à la fin de l' Ancien Régime. On y constate que le recrutement se faisait presque uniquement dans les villages de la Petite Camargue, mais aussi bien à 1' est qu' à l'ouest du Vidourle. Ainsi le Marquis de Calvisson,

seigneur de Marsillargues où il possédait la majeure partie du territoire divisée en une dizaine de grandes exploitations, recrutait sur place la majeure partie de ses fermiers, mais faisait appel aussi à des ménagers originaires d' Aimargues ou du Cailar. Inversement, c' était au-delà du Vidourle, jusqu ' à Sylveréal même, que les ménagers marsillarguois recherchaient les contrats de fermage, et non dans les communautés situées à l' ouest du canal de Lunel.

L'examen des marais et de leur exploitation confirme cette solidarité entre les communautés de la Petite Camargue, ignorant la barrière du Vidourle. Ces marais était une source de richesse pour le pays car on pouvait y chasser, y pêcher, s'y procurer du bois. Surtout ils permettaient de nourrir le bétail, bovins, chevaux et ovins, atout considérable à l'époque où, dans de nombreuses régions, l' élevage posait de gros problèmes car la production agricole suffisait à peine à couvrir les besoins de la consommation humaine. Ici au contraire, ces marais permettaient de nourrir un nombreux bétail, non seulement local, mais venu aussi de régions voisines, Vaunage, Cévennes, moyennant le versement d' une rétribution, véritable manne pour les communautés et les seigneurs qui se la disputaient. A Marsillargues, il y avait peu de marais du fait que le Vidourle avait comblé petit à petit la majeure partie du territoire, et c' était encore au-delà du fleuve que l' on allait chercher les pâturages nécessaires. Ainsi des contrats furent-ils passés, en 1302, puis en 1565 avec le seigneur de Vauvert qui donna aux marsillarguois le droit de venir faire paître leurs troupeaux et de couper les roseaux dans les marais de la Souteyrane, moyennant le versement de 200 livres d' argent, plus le transport de 400 pierres taillées destinées à réparer ou à élever une tour. A peu près à la même époque, cette communauté passait le même genre d'accord avec l'Abbaye de Psalmodi. Ainsi, jusqu' à la Révolution, les éleveurs marsillarguois purent-ils mener paître leur bétail à des endroits fort éloignés, bien au-delà du Vidourle.

Mais les liens qui unissaient étroitement les communautés de la Petite Camargue ne se limitaient pas à la seule agriculture. Au XVIIIème Siècle, de nombreux artisans, travaillaient dans les Cévennes, la Vaunage, la Vistrenque, façonniers pour le compte des négociants de la place de Nîmes qui exportaient mouchoirs, bas de soie ou de coton. On trouvait plusieurs dizaines de ces tisserands à Marsillargues, rattachés à la corporation nîmoise et qui tenaient beaucoup au maintien de cette situation. Cela apparut nettement lorsque, en 1730, des artisans du textile de Montpellier écrivirent à l'intendant du Languedoc pour lui demander que les tisserands de Marsillargues fussent rattachés à leur corporation, soumis aux règlements de celle-ci et non à celle de Nîmes. Hurlement des artisans de Marsillargues, réunis en grand nombre et qui chargèrent leur syndic d'aller trouver l'intendant pour lui dire que pour rien au monde ils ne voulaient d'un tel changement et qu' il était pour eux hors de question de rompre les liens avec Nîmes au bénéfice de Montpellier. Dans ce domaine encore on voit que l'on regardait au-delà et non en deçà du Vidourle.

Il ne faut pas perdre de vue que les communautés des deux rives du fleuve avaient aussi une puissante raison de s'unir pour lutter contre les vidourlades dévastatrices. Cela pouvait faire naître des rivalités, la tentation était grande en cas de fortes crues de laisser les eaux se déverser dans le territoire du voisin, mais l'intérêt commun l'emportait et il y eut le plus souvent une remarquable solidarité pour lutter contre les inondations et aménager les chaussées du Vidourle.

Ce dernier n' a pas été davantage une barrière dans le domaine matrimonial. C'est dans les communautés sises de part et d'autre du fleuve, plus volontiers que dans les régions voisines que l' on allait chercher l'âme sœur. Si le plus souvent on prenait femme ou mari au sein du bourg ou du village où l'on vivait, nombreux furent les cas où l' on n'hésitait pas pour se marier à franchir le Vidourle. Ainsi à Marsillargues les conjoints venus de Gallargues, d' Aimargues, de Saint-Laurent d'Aigouze, voire de Vauvert ou d'Aigues-Mortes étaient-ils plus nombreux que ceux venus de l' ouest, même de la ville de Lunel pourtant voisine. On pensera que cela venait de ce que Marsillargues se rattachait à la grande aire du protestantisme d'au-delà du Vidourle et il n' est pas douteux que le facteur religieux n'ait pleinement joué. Mais on constate que, bien que plus atténuée, cette préférence

restait marquée aussi pour les catholiques

C'est en fait le Vidourle lui-même qui est à l'origine de ces relations étroites qui ont longtemps existé entre les diverses communautés installées dans cette basse plaine créée par le fleuve lui-même, qui l'a comblée de ses alluvions avec son complice le Vistre. Les populations s' y sont heurtées aux mêmes problèmes pour la mise en valeur agropastorale, pour la lutte contre les eaux, 1'exploitation des marais, des étangs. Ainsi s'y sont façonnés des usages, des techniques des coutumes, des mentalités communes qui malgré les bouleversements socio-économiques du monde actuel, confèrent aujourd'hui encore à ce petit pays du bas Vidourle son unité, son originalité.

Peut-être vous aurai-je convaincu ...

Max daumas

Vidourle, toujours Vidourle…

Lettres patentes du roi Louis XII, concernant le Vidourle
(1504)

(Archives de Lunel, Armoire 4, Rayon 3, série 0, liasse 3 – n°2087. Inv. De 1873

Dans Histoire de la Ville de Lunel depuis son origine jusqu'en 1789. Thomas Millerot

Loys, par la grace de Dieu, au senechal de Beaucaire et de Nismes, ou a son lieutenant, salut. Les sendicz, manans et habitans de notre ville de Lunel, au diocèse de Maguelone, en Languedoc, nous ont fait dire et remonstrer que au pays de la dite ville de Lunel, a environ demye lieue y a une rivière qu'on appelle Vidorle, laquelle quand il fait temps pluvieux souvent se met hors de sa mère et rive, noye et gaste les fruicts pour lors estans en la terre depuis icelle rivière jusqu'à ladite ville en grand large et estendue, comme sont raisins estant es vignes et blez de nouveau semez ; et vient de fors la dite rivière par telle impétuosite qu'elle entre dedans ladite ville jusqu'au milieu d'icelle molifie et pourrist les fondements des maisons, pour quoy en après s'en demolient et chêent. Aussi remplit les fossés de la dite ville, de terre, boue et autres empêchemens. Pareillement retourne et reboute la terre qu'on a hors mise et getée de la ravine nouvellement encommencée dedans icelle, et plusieurs autres dommaiges, pertes et inconvéniens s'en en suyvent et peuvent ensuivre chaque jour. Nous requerans les dictz sindics que, pour obvier aux dictz dommaiges, pertes et inconvéniens, il leur soit par nous permis haulser, repparer et mectre en autre part une chaussée ou levée qui est le long de la dite rivière du Vidorle, ou du costé de la dicte ville, qui contient en long une grosse demye lieue et plus. Et pour ce faire, donner congé, licence et autorité de mettre sus aucune somme de deniers pour ce necessaire, de cotiser et imposer, ou faire cotiser et imposer icelle somme sur tous ceulx qui ont terres et possessions dedans le terroir de la dite ville de Lunel, sans excepter quelque personne, exempte ou non ; de priser et estimer ou faire priser et estimer les héritages des susdicts exempts comme ceulx des susdicts habitans pour contribuer avecques eulx a la ditte repparation ; et, sur ce, leur estre par nous donnée provision convenable. Pourquoi est-il que nous a qui dit est considéré et qui désirons notre dicte povre ville de Lunel et les habitans d'icelle, estre préservez et gardez des susdicts dommaiges, pertes et inconveniens, nous mandons, et, pour ce que la ville de Lunel est située et assise en votre séneschaussée, commettons par ces présentes que vous appelez nos procureurs et avocats et autres qu'ilz seront à appeler, vous informer bien et deument de ce sus et que dict est, et du prouffit, utilité et dommaige que nous et la chose publique et aussi es manans et habitans, y avons et pouvons avoir. Et l'information que faict en aurez avec vos adriz, tant sur ce aussi quels deniers et combien seront a ce nécessaires, et le tout renvoyez par devant nous, ou à nos amez et féaulx les gens de notre grand conseil pour, par nous ou eulx, le tout bon en estre ordonné comme il appartiendra. Car ainsi nous plaist-il estre faict.
Donné à Paris, le premier jour de mars, l'an de grâce mil cinq cens et quatre et de notre règne le septiesme.

Mon beau pays
(de André Blanc)

André Blanc, «Dédé », est né au Cailar en 1942. Issu d'une famille Cailarene, il connaît bien le village où il est né. Il a exercé le métier de maçon, puis a terminé sa carrière aux services municipaux. Aujourd'hui, au milieu de sa famille, il goutte aux plaisirs de la retraite. Fervent défenseur du patrimoine et des traditions locales, il œuvre activement pour l'association *Litoraria* dont il partage la présidence avec son ami Claude Vidal. Sans prétention mais par amusement, il écrit des poèmes qui nous donnent un aperçu de *« la vie au village »*. Tantôt nostalgiques et graves, tantôt enjoués, ceux-ci nous livrent quelques tranches de vie du passé Cailaren. Dans celui-ci, on peut mesurer tout l'amour qu'il porte à « son beau pays ».

Je vais vous chanter les louanges,
Du plat pays où je suis né.
Il se situe sur une frange,
Entre la Méditerranée,
Le Coquillon et ses galets,
Au sud de la Source Perrier.
La partie nord s'appelle le Grès,
Sa surface est parsemée
De vignobles et maraîchers.
Sa partie sud est divisée
Entre pâturages et marais,
Où paissent en toute tranquillité,
Les noirs taureaux, les blancs chevaux,
Qui dans leur sens d'égalité,
Partagent triangles et roseaux.
Toi l'*estrangié* qui est venu,
A cause d'un emploi perdu,
T'installer dans notre région,
Attiré par nos traditions
Et par le soleil du midi,
N'essaye pas par ton ironie
De critiquer notre mode de vie.
C'est cela qui t'a fait choisir
Ce coin pour y vivre ta vie.
Essaye plutôt de t'imprégner
De ce climat particulier.
C'est bien lui qui t'a attiré,
Loin de l'endroit où tu es né.
Si tu arrives à t'intégrer,
Tout le monde te sauré gré,
Et tu pourras alors chanter,
Comme Brel le faisait si bien :
« Ce plat pays qui est le mien »

B de D.

La remiso

La remise

(de Paul Soulier)

Robert Jalabert est né à Aimargues en 1943. Il est passionné de musique et de chant, de tauromachie et, par dessus tout il aime parler le *patois*. Durant sa jeunesse, il fréquente un cercle d'amis - un *club* comme l'on disait - qui se réunissait dans la remise de Paul Soulier dont le portail donnait sur la place du Castellas (le jardin public où jadis il y avait le *plan* pour les courses de taureaux). Jeunes et moins jeunes se retrouvaient le soir après la journée de travail, parlaient de la pluie et du beau temps, de politique, disaient mille galéjades et refaisaient le monde. C'est le père de Paul Soulier qui a écrit la prose, et Robert, à force de l'entendre, l'a retenue. Il nous restitue en *lengo nostro* cette tranche de vie colorée du passé Aimarguois, qui fait déjà partie de l'«ancien temps ».

Tant lèu l'estièu fini e la fèsto acabado,
Au pourtau de *Soulier*, un clube de cambarado
Vènon dins la remiso à siès oure dou souar.
Dinc'aquèu lio i'a *Orighoni* que tèn lou crachouer.
Tambèn lou dissate, se béu lou *Noilly*
Pèr souveta uno fèsto o l'enjo d'un pàri.

Dinc'aquelo remiso, n'i'a de touti li meno :
De bourgés, d'oubrié,
Meme de retreta e de gènt de mestié.
I'a de gros, i'a de maigre
De grand, de pichotet,
Aven lou « *Grand Chabrol* » e *David Razier*.

De persounalita ? bèn segur que n'avèn !
I'a dous baile, un adjoun, un ancian presidènt,
Lou qu'en cinquanto-nou prenié forço eicedènt.

Se i'e parlo de tout, de casso, de baloun,
De la pesco au carra, meme de « hors-cantoun ».
Se i'e parlo de labour, de traval, de poudaire,
« *Arriba de quita forço cas,*
siéu sur qu'au mes d'abriéu, aquest an, jalara ».
E milo galejado se dison en s'énanant soupa.

Veici veni « *lou Sabre* » sa vèsto sus l'espanlo
S'asseto sus lou banc à coustat d'*Acassar.*
Abel que li regardo eila dins lou cantoun
Dis : « i'a pas à chica, se sèmblon coume dous bessoun ».

Gaby Combaluzier aco n'es un boujaire,
Sènt pas sa forço l'animau !
En fasènt uno tino, un jour à la cououpé,
En quichant de la raco, sourtigué lou buget
E coupè lou lichet.

Brouet, *Causse* e *Dupont* aco's de veteran !
Aven tambèn de jouine, i'a *Terra* e *Roland.*
I'a tambèn *Galibert*, lou dou camin de Nîmes,
Se fai de meichant sang pas pus lèu que vèi de nives.
« *Vendumiaren pas pus, lis vigno an acaba !*

Sitôt l'été fini et la fête achevée,
au portail de *Soulier*, un club de camarades
vient dans la remise à six heures du soir.
Dans ce lieu, il y a *Orighoni* qui tient le crachoir.
Aussi, le samedi, il se boit le *noilly*
pour souhaiter une fête ou pour l'enjeu d'un pari.

Dans cette remise, il y a de toutes sortes :
des bourgeois, des ouvriers,
même des retraités et des gens de métier.
Il y a des gros, des maigres,
des grands, des petits,
on a le « *Grand Chabrol* » et *David Razier*.

Des personnalités ? bien sûr nous en avons !
Il y a deux régisseurs, un adjoint, un ancien président,
celui qui en cinquante-neuf avait pris tant d'excédents.

On y parle de tout, de chasse, de ballon,
de la pêche au carré, même des « hors-quantum» (1) .
On y parle de labour, de travail, de taille
« Laisse de nombreux yeux (2) »,
je suis sûr qu'en avril, cette année, il gèlera.
Et mille galéjades se disent en allant souper.

Voici « *le Sabre* » (3) sa veste sur l'épaule,
il s'assoie sur le banc à côté de « A*cassar* ».
Abel qui les regarde là, bien dans le coin
dit : « il n'y a pas à chiquer, ils se ressemblent comme des jumeaux ».

Gaby Combaluzier, çà, c'en est un d'agité,
il ne sent pas sa force l'animal !
En faisant une cuve un jour à la coopé (4),
en tassant le marc, il sort le *buget* (5)
et coupe le luchet (6).

Brouet, *Causse* et *Dupont*, çà c'est des vétérans !
On a aussi des jeunes, il y a *Terra* et *Roland.*
Il y a aussi *Galibert*, celui du chemin de Nîmes,
il se fait du mauvais sang dès qu'il voit des nuages :
« Nous ne vendangerons plus, c'en est fini des vignes!

sabe pas de que n'an fa, mai soun de manco bono santa. »
Tè ! veici *Robert* qu'arribo endé sa veituro !
Dequé nous vai parla, de musico o de cant
Dou code de la route o bèn de San Juan ?

Lou bèu tèms revingu, reprendrèn lèu lis draio.
N'i'a qu'anaran au « pont » d'autro à la
« muraio ».
N'i'a qu'anaran rascla, coupa de courejolo
Lis un à la garrigo, lis autre à la « Gandollo ».
Quouro se rencountraron, diran :
« A l'an que vèn
au clube de la remiso
Se sian pas gaire mai
Siguen pas gaire mens ! »

Grafio Mistralenco

je sais pas ce qu'ils ont fait mais elles sont en moins bonne santé »
Tiens voici Robert (7) qui arrive avec sa voiture !
De quoi va t-il parler, de musique, de chant,
du code de la route ou bien de San Juan (8) ?

Le beau temps revenu, nous reprendrons vite les chemins.
Il y en a qui iront au « pont » (9), d'autres à la « muraille » (10),
il y en a qui iront ratisser, couper des liserons,
les uns à la garrigue, les autres à la *Gandolle* (11).
Quand ils se rencontreront, ils diront :
« A l'année prochaine,
au club de la remise,
si nous ne sommes pas plus,
que nous ne soyons pas moins ! »

Graphie mistralenque

Texte dit par Robert Jalabert, un soir de décembre 2003, chez lui, impasse de la Tauromachie à Aimargues.

(1) « hors-quantum » : terme qui désigne les excédents de vin
(2) « …de nombreux yeux » : au moment de la taille de la vigne, il valait mieux prévoir de laisser plusieurs « yeux » (= bourgeons) sur les rameaux taillés au cas où il gèlerait.
(3) « Lo sabra » : le surnom de Ravel
(4) coopé : la coopérative vinicole, la cave d'Aimargues
(5) *bujet :* Un moellon de calcaire tendre. Dans la cuve, on mettait derrière le robinet un fagot de sarments qui servait de filtre lorsqu'on soutirait le vin ; le bujet, posé sur ce fagot, l'empêchait par son poids de bouger.
(6) Le lichet ou luchet est une bêche en Provence.
(7) Robert (Jalabert) : le conteur lui-même.
(8) San Juan : un ancien razéteur
(9) et (10) « au pont » : il s'agit du pont que l'on appelait « Pont de la santé ». Il se trouve sur le boulevard actuel Fanfone Guillerme, en face l'entrée des arènes. C'était aussi un lieu de rendez-vous prisé l'été pour l'ombre de ses platanes.
« La muraille » : également un lieu de rendez-vous apprécié par nos anciens, car abrité du Mistral
(11) « La Gandolle » : un des quartiers de la commune situé au sud de la cave, en face les abattoirs.
En patois, une *gandolle* est un ruisseau.
De même *la Garrigue* ne désigne pas les collines gallarguoises, mais les quartiers situés au nord du village, parsemés de cailloux siliceux, terre pauvre sur laquelle affleure presque le *taparas.*

Etat civil

Naissances :

A Nîmes le 13 décembre 2003, Myriam est venue égayer le foyer de Anne Canut et de Jean-Louis Lopez. Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Mariages :

Le samedi 22 mai 2004, Fabrice Vidal a uni sa destinée à Patricia Julian. Fabrice est le fils de notre président Claude Vidal. Tous nos vœux de bonheur et de prospérité aux jeunes époux.

Décès :

Le mardi 18 mai 2004 ont été célébrées les obsèques de Monsieur Nicolas Salert, décédé à l'âge de 28 ans. Nicolas était le petit-fils de Madame Janine Salert, adhérente de notre association. Toutes nos pensées vont à ses parents, grands-parents, amis.

Le jeudi 15 janvier 2004 ont été célébrées les obsèques de Monsieur Renaud Py, décédé à l'âge de 76 ans. Renaud Py était le père de notre ami Jean-Louis Py, historien et membre de notre association. Nous présentons à sa famille nos condoléances.